

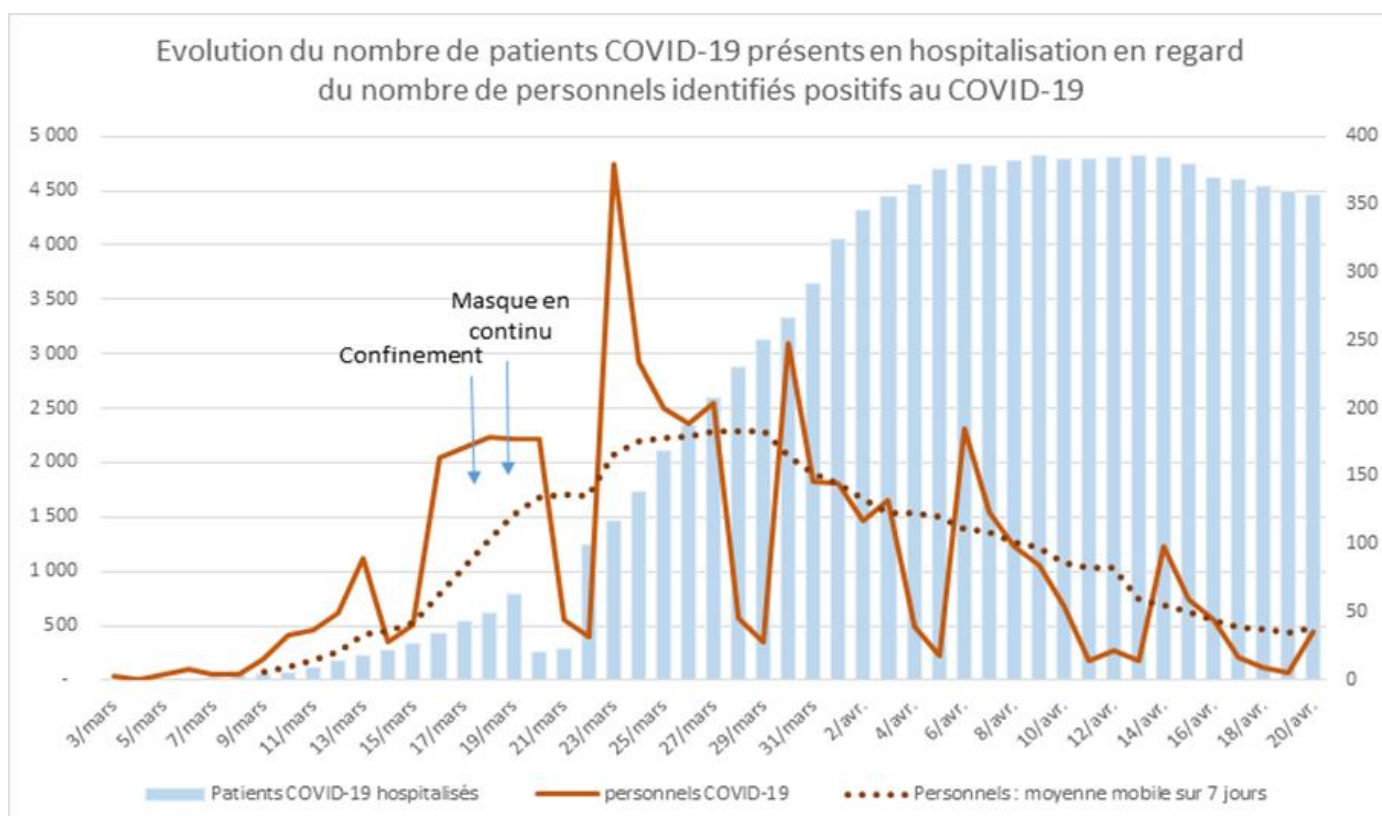
## COVID 19 – protection des personnels

**AP-HP : Le nombre de personnels atteints par le virus continue à diminuer et n'a pas été affecté par l'augmentation du nombre de patients COVID-19 pris en charge au cours des dernières semaines.**

Depuis la fin du mois de mars, soit une dizaine de jours après la mise en place du confinement et des recommandations du port de masque en continu pour les personnels, le nombre de nouveaux personnels identifiés Covid-19 a diminué.

Cette tendance s'est maintenue dans tous les hôpitaux de l'AP-HP malgré, pendant cette période, une importante augmentation et un maintien à un haut niveau du nombre de patients hospitalisés pour Covid-19. Ceci suggère fortement que, malgré les difficultés rencontrées, les mesures de prévention adoptées pour la protection des personnels produisent leurs effets.

Ces données sont issues des analyses menées par les équipes opérationnelles d'hygiène et les services de santé au travail des hôpitaux de l'AP-HP.



Depuis le début du mois de mars 2020, les mesures de protection des personnels reposent sur des précautions dites gouttelettes et contact lors de la prise en charge des patients atteints de Covid-19. Un masque FFP2 est utilisé pour les manœuvres respiratoires à risque d'aérosolisation. Depuis début du mois de mars, le port d'un masque chirurgical en continu a été recommandé pour les personnels travaillant dans les services d'accueil des patients (services d'accueil des urgences, consultations...). Cette mesure a été étendue à tous les personnels évoluant dans les services hospitaliers, dans la semaine qui a suivi le confinement national.

Au 20 avril, ce sont 4 275 professionnels de l'AP-HP qui ont été ou sont atteints de Covid-19. Le recensement des personnels atteints de Covid-19 provient des informations transmises par les équipes opérationnelles d'hygiène et les services de santé au travail des hôpitaux de l'AP-HP. Ces données incluent les contaminations communautaires et hospitalières. Il est la plupart du temps très difficile d'établir avec certitude la source de contamination d'un personnel.

Dans les semaines à venir, l'application rigoureuse de la distanciation physique et sociale, tant en ville qu'à l'hôpital, la friction hydro-alcoolique des mains et le port d'équipements de protection individuelle adaptés au risque d'exposition aux sécrétions respiratoires, quel que soit le statut Covid-19 du patient, permettront de renforcer encore la protection des personnels.